

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS587

AMENDEMENT

présenté par

M. Labaronne, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 20 BIS A

Après la première occurrence du mot :

« fiscales »,

supprimer la fin de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel – suppression d'une mention superflue.